



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
28 septembre 2016 ;**

N° 17-25

Objet :

**Travaux de renouvellement d'une
conduite d'eau potable et des
branchements route des Essarts
sur la commune de Saint-Haon-
le-Vieux**

Vu le rapport suivant :

**Accord cadre travaux de
renouvellement et extension des
réseaux lot n°1 « Travaux de
renouvellement et extension des
réseaux de forte technicité »**

**Marché subséquent avec la
société LMTP**

Roannaise de l'Eau a attribué l'accord cadre travaux de renouvellement et extension des réseaux de forte technicité par délibération du Comité Syndical du 21 décembre 2016 aux sociétés SMTP, TPCF, SADE et LMTP.

Les titulaires de l'accord cadre ont été remis en concurrence pour le marché subséquent travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable et des branchements route des Essarts sur la commune de Saint-Haon-le-Vieux le 31/05/2017.

A la date de remise des plis le 20/06/2017 à 12h00, toutes les sociétés ont remis une offre.

Au regard des offres reçues et des critères de notation énoncés au règlement de la consultation, il est proposé de retenir l'offre de la société LMTP pour un montant estimatif de 306 966,50 € HT (tranche conditionnelle incluse).

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver le marché subséquent travaux de renouvellement d'une conduite d'eau potable et des branchements route des Essarts sur la commune de Saint-Haon-le-Vieux avec la société LMTP pour son offre d'un montant estimatif de 306 966,50 € HT (tranche conditionnelle incluse) ;

Accusé de réception - Monsieur le Président

042-254202211-20170720-DC17-25-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/07/2017

2°) de signer le marché subséquent ;

3°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le

¹⁹
19 JUL. 2017

Le Président,

Daniel FRECHET

